

# SELECTIPIERRE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable  
faisant offre au public de ses parts sociales  
Au capital de 118 889 800 € au 31 décembre 2021  
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE  
314.490.467 RCS NANTERRE

Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°17-28 du 1<sup>er</sup> août 2017 portant sur la note d'information

## Actualisation du 1<sup>er</sup> mars 2022 de la note d'information du 1<sup>er</sup> août 2017 ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°17-28

### Nouveau prix de souscription à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et jusqu'à nouvel avis, les parts de la SCPI SELECTIPIERRE 2 sont émises au prix de 765,00 euros par part et le prix de souscription se décompose de la manière suivante :

■ Valeur nominale par part :	200,00 euros
■ Prime d'émission :	565,00 euros
■ Prix de souscription	<hr/> 765,00 euros

La commission de souscription, incluse dans le prix de souscription, s'établit à 10 % hors taxes du montant de chaque souscription soit 76,50 euros H.T., prime d'émission incluse.

Ce prix de souscription de 765,00 euros s'entend net de tout autre frais.

Toute modification de ce nouveau prix de souscription de 765,00 euros fera l'objet, après information de l'Autorité des marchés financiers, d'une publication sur le site internet de FIDUCIAL Gérance : [www.fiducial-gerance.fr](http://www.fiducial-gerance.fr).

### Nouveau prix de retrait à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

Conformément au chapitre 2 de la note d'information ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°17-28 du 1<sup>er</sup> août 2017, le nouveau prix de retrait est de 688,50 euros et se décompose comme suit :

■ Prix de souscription	765,00 euros
■ Commission de souscription de 10 %	- 76,50 euros
■ Prix de retrait	<hr/> 688,50 euros